

Nombre de conseillers**en exercice : 15 présents : 12 absents : 3 votants : 14 pour : 13 contre : 0 abstention : 1****L'an deux mille vingt-six, le 27 août à 20h00**

se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Maxime HUG, Maire, les membres du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Date d'affichage : 20 août 2026

Présents : Mmes DOUMENC Sophie - MERCIER Martine – MORINIERE Agnès - MURAT Marianne – SCHOCRON Nathalie - THAMIE Sylvie - MM BLADOU Richard – BOSSION Éric - DELFAUD Alexandre – GRAVES Frédéric - HUG Maxime – MONTAL Jacques.**Excusés** : Mme CAYROL Maëlys (procuration à Martine MERCIER) – M JUREDIEU Valentin (Procuration à Maxime HUG)**Absent** : M SALES Jean-Pierre**Secrétaire de séance** : Mme MORNIERE Agnès**Objet : Cantine scolaire – Révision des tarifs des repas enfants et adultes**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le tarif des repas de la cantine scolaire.

Il est rappelé les tarifs appliqués en 2025/2026 qui prenaient en compte le quotient familial du foyer pour le tarif enfant, les adultes ayant un tarif fixe.

Il convient donc de déterminer le tarif du repas selon les tranches pour la rentrée 2026/2027.

Afin de prendre en compte l'augmentation des fournitures, Il est proposé d'augmenter de 0.05 € les repas enfants (selon le quotient familial) ainsi que les repas adultes.

Rappel des tarifs pour l'année 2025/2026

Tarification selon quotient familial	Inférieur à 575	Entre 576 et 799	800 et plus
Prix du repas	3.90€	4.05€	4.20€

Tarif repas adulte : 9.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, décide d'arrêter les tranches et les tarifs suivants pour les enfants,

Tarification selon quotient familial	Inférieur à 575	Entre 576 et 799	800 et plus
Prix du repas enfant	3.95€	4.10€	4.25€

- de retenir le prix de 9,55 € pour les repas adultes,
- précise que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2026,
- et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus*La secrétaire de Séance
MORINIERE AgnèsLe Maire,
Maxime HUG

